

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2017

Objet : RS - Attribution du marché relatif à l'achat de titres-restaurants pour les agents de la Communauté d'agglomération

- date de convocation le 03 novembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Jean-Luc Berthalay - de Sylvie Koska à Aloïs Chassot - de Pierre Perez à Jean-Claude Davoine

- conseillers excusés : 18

Josiane Beaud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Daniel Rochaix - Philippe Trepier - Alexandra Turnar

Bureau du 09 novembre 2017

délibération n° 201-17

objet **RS - Attribution du marché relatif à l'achat de titres-restaurants pour les agents de la Communauté d'agglomération**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 8 septembre 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant l'achat de titres-restaurants pour les agents de la Communauté d'agglomération. La date limite de remise des offres était fixée au 11 octobre 2017 à 11h.

Il s'agit d'un marché conclu pour une durée de trois ans ferme à compter de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 30 %,
- valeur technique (moyens humains et matériels) : 50 %,
- modalités et délais de livraison : 10 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017 a attribué le marché à l'entreprise Up ayant obtenu la meilleure note.

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché relatif à l'achat de titres-restaurants pour les agents de la Communauté d'agglomération attribué à l'entreprise Up pour un montant maximum de 1 650 000,00 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 201-17

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché relatif à l'achat de titres-restaurants pour les agents de la Communauté d'agglomération

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 novembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171109-lmc1H20313H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20313H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2017